

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2023

Référence
04_2023

Objet de la délibération
Prix de l'eau et de la redevance assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
04/01/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 10/01/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 10 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. SONZOGNI Jean-Luc à M. DENEUX François

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Prix de l'eau et de la redevance assainissement**

Pour faire face d'une part aux deux augmentations du prix de l'eau 2021 et 2022 faites par le SEPA, et d'autre part à l'augmentation du taux du prêt ayant financé l'investissement de l'assainissement (base livret A), il est nécessaire, afin d'apporter un équilibre budgétaire, d'augmenter le prix de l'eau et de la redevance assainissement pour l'année 2023, de 0,50€ chacune.

Proposition :

nouveau prix de l'eau : 2,75€/m3

nouveau prix de la redevance d'assainissement : 3€/m3

Tarifs gros consommateurs :

les premiers 500m3 : 2,75€/m3

au-delà de 500m3 : 2€/m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/01/2023

Le Maire
François DENEUX